

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

Le 07 novembre 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2016

Présents Mmes COATTRENEC DALLES, KATAN, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN, SCOLARI.

Mrs BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme GABASIO donne pouvoir à Mme MOSCA, Mme MALL donne pouvoir à Mme PEYLIN, M. ARMAND donne pouvoir à Mme COATTRENEC, M. HURE donne pouvoir à M. TROUILLOUD

Absent : Mme MULLER,

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2016 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame COATTRENEC - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 79/2016 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain Vte CAD IMMO / Mme PANET Brigitte - C 1772
rue des Jardins

Décision 80/2016 : MAPA isolation d'un demi-niveau du 1er étage de la Mairie

Décision 81/2016 : Convention d'accueil - Séjour d'une classe de l'école élémentaire au Centre le Vercors

Décision 82/2016 : Contrat d'engagement - Animation musicale - Repas des aînés

Délibération N° 69/2016 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE
CHEMINEMENT PIETONS ET PASSERELLE BOIS SUR LA MORGE
RD 49 – ROUTE DE SAINT AUPRE**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD 49 au lieu-dit « les Vachonnes ».

L'objectif est de sécuriser le déplacement des piétons.

Le budget prévisionnel (coût des missions annexes et coût des travaux) pour la réalisation de cette opération est estimé à 104 699,35 euros HT
soit 125 639,22 euros TTC.

Les travaux devraient être exécutés courant 2017.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux de création d'un chemin piétons, secteur RD 49 « pont des Vachonnes » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 70/2016 :

**TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE A PARTIR DU
1^{ER} JANVIER 2017**

Vu le rendu de la commission scolaire,

Vu l'augmentation du prix des repas par le traiteur au 1^{er} septembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Temps périscolaire du matin de 7h30 à 8h30 :	1.00 €
Temps périscolaire de midi de 11h30 à 12h00 ou de 13h00 à 13h30 :	0.50 €
Temps périscolaire du soir inférieur ou égal à 1h :	1.00 €
Temps périscolaire du soir supérieur à 1h :	1.80 €

Temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30 au quotient familial :

Quotient inférieur ou égal à 999 (Coût du repas 2.15€ plus temps de garderie 1.00€) soit	3.15€
Quotient compris entre 1000 et 1599 (Coût du repas 3.45€ plus temps de garderie 1.00€) soit	4.45€
Quotient supérieur ou égal à 1600	

(Coût du repas 4.10€ plus temps de garderie 1.00€) soit

5.10€

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide, par 20 voix pour, d'adopter les nouveaux tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Délibération N° 71/2016
SIGNATURE CONVENTION DES FRAIS DE SCOLARITE ENTRE LES COMMUNES DE MASSIEU ET DE ST ETIENNE DE CROSSEY POUR L'ANNEE 2016-2017

Vu le courrier de la commune de Massieu en date du 9 juin 2016, accordant une dérogation scolaire sur la commune de Saint-Etienne de Crossey, de deux enfants habitant à Massieu et acceptant de prendre en charge la participation aux frais de scolarité de ces enfants.

Vu le montant de la participation par élève s'élevant à 250 €,

Considérant qu'une convention doit être établie entre la commune de Saint-Etienne de Crossey et la commune de Massieu.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Après lecture de la convention et délibération,

Le Conseil Municipal par 20 voix

Autorise Le Maire à signer la convention des frais de scolarité entre les communes de Massieu et de Saint-Etienne de Crossey pour l'année 2016-2017.

Délibération N° 72/2016
**SEDI – CONVENTION TRIPARTITE
EXTENSION BT POSTE LA FAVERGE**

Monsieur GAUJOUR Jean François informe l'assemblée que suite à la demande du GAEC DE Brossmont, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser les travaux de l'opération intitulée St Etienne de Crossey – affaire n°16-289-383 – Extension BT poste Faverge.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	12 612 €
Le montant total des financements FACE s'élèvent à :	8 618€
Récupération de TVA	1 997 €
La Participation du pétitionnaire s'élève à :	2 123 €

La commune étant adhérente au SEDI, Maitre d'ouvrage de l'opération, il convient de prendre une convention entre la commune, le SEDI et le pétitionnaire pour déterminer les modalités de mise en œuvre du partenariat financier.

Après lecture de la convention,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération N° 73/2016

VIREMENT DE CREDIT N°08.2016**Article 1328. SUBVENTION D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE VERSE PAR D'AUTRE ORGANISME**

Vu la notification de la Caisse d'Allocation Familiale du 12 juillet 2016 accordant à la commune une subvention de 600,00€ pour la création d'une avancée de toit pour l'association multi accueil « Les Zébulons ».

Cette notification ayant été reçue après le vote du budget il convient d'inscrire cette subvention en recette d'investissement, et d'augmenter en parallèle des dépenses à l'article travaux de bâtiments « auvent crèche » de la section d'investissement afin d'équilibrer le budget (Augmentation des recettes d'investissement article 132 pour 600 € et augmentation de l'article 21318-23 travaux de bâtiment, auvent crèche, pour 600€).

Articles	Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT					
1328	Subvention d'équipement non transférable versée par d'autres organismes				600.00€
21318-23	Travaux bâtiments « auvent crèche »		600,00		
Total section		0,00	600,00	0,00	600,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 74/2016

VIREMENT DE CREDIT N°09.2016**Article 165 : REMBOURSEMENT DE CAUTION :**

Vu le départ programmé d'ici la fin de l'année de 2 locataires de l'immeuble « varlope », il convient de prévoir les crédits pour le remboursement de leur caution. Il est rappelé que ces sommes font l'objet de remboursement après état des lieux.

Le montant des cautions s'élève à 645 € pour les deux logements. Il convient donc d'inscrire cette somme à l'article 165, en prenant dans l'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement.

Article 2188-103 :

Il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un aspirateur pour le ménage de la salle des fêtes de Saint Etienne de Crossey. Après consultation de divers produits professionnels il faut compter sur une enveloppe allant de 400 € à 1062 € (Marque NUMATIC sur MANUTAN).

Article 16878 « autres dettes autres organismes et particuliers »

Vu l'acte notarial et le bail signé le 27 octobre 2016 pour le projet SEMCODA du centre bourg, la SEMCODA a versé la somme de 90 000€ relative au loyer payé d'avance. Ce loyer payé d'avance donnera lieu à un titre de recette d'investissement au compte 16878 (compte d'attente).

Chaque année il faudra constater le loyer annuel de 1800 € (90 000€ /50 ans) et prévoir pour cela l'ouverture de crédits à l'article 16878 à hauteur de 1800 €. Au bout des 50 ans le compte 16878 sera soldé.

En parallèle un titre de 1800 € sera fait chaque année à l'article 752 « Loyers » de la section de fonctionnement, constatant ainsi le paiement du loyer annuel.

Le bail ayant été signé le 27 octobre il convient de prévoir la première échéance sur cet exercice. Aucun crédit n'ayant été inscrits au 16878 il convient de prévoir cette enveloppe via les dépenses imprévues de la section d'investissement.

Tous les ans cette somme de 1800 € sera inscrite au budget, en dépenses d'investissement article 16878 et en recette de fonctionnement article 752. Ainsi au bout de 50 ans les 90 000€ de loyer payé d'avance du compte 16878 seront soldés et le loyer de 90 000€ sera constaté au compte 752.

Articles	Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT					
165	Remboursement de cautions		645,00		
2188-103	Autre immobilisation corporelle		1065,00		
16878	autres dettes autres organismes et particuliers		1800,00		
020	Dépenses imprévues	3 450,00			
Total section		3 450,00	3 450,00	0,00	0,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 75/2016

VIREMENT DE CREDIT N°10.2016

Article 6218 : Autres personnels extérieurs : La commune fait appel à l'association intermédiaire « ADEQUATION » pour le remplacement de personnel. En raison de l'absence d'agents il convient afin de ne pas dépasser les crédits ouverts à ce jour sur cet article de les augmenter de 1 500 €.

Article 6338 autres impôts et taxes assimilés : la provision a été insuffisante sur la « solidarité autonomie » il convient d'augmenter les crédits de ce poste à hauteur de 800 € afin de passer sur le chapitre 63.

		DEPENSES	
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
6218	Autre personnel extérieur		1 500,00
6338	Autres impôts taxes et Versements assimilés sur salaires		800,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 300,00	
Total section		2 300,00	2 300,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports:

Monsieur Trouilloud rappelle aux élus que les documents de préparation budgétaire ont été envoyés aux responsables de commission. Le retour de ces documents remplis est attendu pour la fin du mois de novembre. Un courrier a également été envoyé aux associations pour leurs demandes de subventions.

L'assemblée générale du Karaté aura lieu le 20 novembre et celle de Jog and stretch le 25 novembre.

Monsieur le Maire signera la vente de la maison Bonin le 18 novembre.

Prochaine commission le 15 novembre 2016.

Urbanisme :

Une réunion a eu lieu avec Géraldine Pin, chargée du suivi du PLU et Alp Etude chargé de l'élaboration du schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'étudier le report des différentes zones du schéma directeur sur le PLU.

L'inscription de 3 zones sur le PLU - Zone sans risques, zones avec risques de glissement et zone centre Bourg-nécessitera une modification du PLU. Deux enquêtes publiques concernant cette modification ainsi que le schéma Directeur des Eaux Pluviales auront lieux courant du mois de mars 2017.

Prochaine commission le 14 novembre 2016.

Travaux :

L'éclairage de la rue de la Mairie a été remis en fonction. Des travaux supplémentaires vont devoir être entrepris pour le changement des lampadaires du chemin du Crest et chemin du reposoir en effet il sera nécessaire d'installer des socles de fondation, inexistant actuellement.

L'isolation du 1^{er} étage association du bâtiment Maire association est en cours. Une réunion de chantier aura lieu mardi 8 novembre.

L'entreprise COLAS est intervenue dans le cadre du marché voirie sur divers chantier : la route du Paris, le parking de l'école maternelle, l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l'école primaire avec la matérialisation d'une place handicapée, le parking chemin de l'Arny, les allées du cimetière.

Une réunion sera prévue avec le groupe de travail pour le giratoire de Chartreuse.

Des devis ont été demandés pour l'élaboration d'une rampe d'accès à la Mairie et au local poterie.

Prochaine commission : le 24 novembre 2016.

Vie du village :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 30.

Les animations à la bibliothèque dans le cadre de « Livre à Vous » à la bibliothèque ont connus un beau succès.

Le 18 novembre aura lieu le premier spectacle de la saison culturelle 2016-2017.

Le 24 novembre sera projeté le film sur la grotte Chauvet

Le 26 novembre une projection aura lieu dans le cadre du festival Alimentterre.

Le 17 novembre le beaujolais nouveau sera fêté sur la place du puits partagé.

Le tableau de « la liste des Maires », réalisé par une artiste locale : Noëlle Sandoli, a été accroché dans la salle du conseil municipal.

La scène démontable achetée en commun par les communes de St Aupre et de St Etienne de Crossey a été réceptionnée par la commune de St Aupre. Ce matériel restera basé à St Aupre, une convention entre les deux communes règlera les modalités d'utilisation et de réservation.

Une convention de partenariat a été signée avec la MC2 pour que les Stéphanois puissent avoir des prix préférentiels sur certains spectacles. Cette année, les habitants de St Aupre peuvent bénéficier de cette convention, le Conseil municipal de St Aupre a décidé de participer à hauteur de 60€ à ce partenariat ce qui correspond à la moitié de la cotisation.

Prochaine commission : le 15/11/2016.

Enfance jeunesse et action sociale :

Le festival de la soupe pour la semaine du goût a connu un immense succès, de nombreuses personnes sont venues déguster les 13 soupes préparées par les différents participants dont Monsieur le Maire, les écoles, les communes de St Aupre et St Nicolas de Macherin et de nombreuses associations.

La crèche a organisé une après-midi théâtre avec « La Joué »

Madame Peylin a rencontré le relais assistants maternels et elle rencontrera la crèche pour envisager leurs besoins pour l'année 2017.

Le conseil d'école de l'école élémentaire aura lieu le 15 novembre.
Pendant les vacances de Toussaint la haie de l'école a été remplacée.
Prochaine commission festivité le 14 novembre 2016.

Clôture de la séance à 22 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 5 DECEMBRE 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 14 novembre 2016